

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*  
Séance du 07 février 2008  
\*\*\*\*\*

N° 2008-02

|                                  |                 |  |
|----------------------------------|-----------------|--|
| Nombre de délégués en exercice : | 17              | L'an deux mil huit, le 07 février 2008 à seize heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président. |
| Présents :                       | 11              |  |
| Date de la convocation :         | 25 janvier 2008 |  |

**Présents :** MM. CAMBON, GARRIGUES, MASSAT, MOIGNARD, MOUNIE, PLAGES, QUEREILHAC, ROSET, ROUCOLLE, SAUDEDE et STEIN.

**Absents excusés :** MM. ANDRIEU, ASTRUC, COLLIN, DAGEN, GUIRBAL et NONORGUES.

**Assistaient à la séance :** M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),  
M. LARREY (Payeur Départemental),  
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

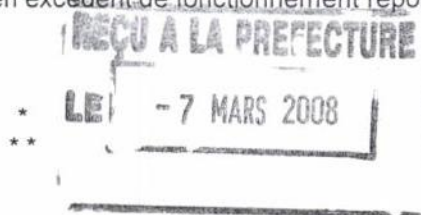
**OBJET : Affectation du Résultat du Compte Administratif 2007.**

Après adoption du Compte Administratif, il convient d'affecter le résultat de celui-ci conformément aux règles comptables applicables en la matière :

- considérant que le Compte Administratif 2007 présente un excédent de fonctionnement constitué du résultat de l'exercice augmenté du résultat reporté de l'exercice 2006 s'élevant à **468 729.39 €**, avant prise en compte des restes à réaliser de la section en dépenses et recettes,
- considérant que le besoin de financement de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes s'élève à **188 695.72 €**

Le Président propose :

- d'affecter la somme de **188 695.72 €** au financement des opérations d'investissement,
- d'affecter le solde, soit **280 033.67 €** en excédent de fonctionnement reporté.



Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve les propositions du Président et décide :
  - d'affecter la somme de **188 695.72 €** au financement des opérations d'investissement,
  - d'affecter le solde, soit **280 033.67 €** en excédent de fonctionnement reporté.

*Fait et délibéré,  
Les- jour- mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE  
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU  
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE **07 MARS 2008**  
ET DE SA PUBLICATION LE **07 MARS 2008**  
Montauban, le **10 MARS 2008**

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

